

Information sur les postes dans les écoles européennes Rentrée scolaire 2025-2026

(Note de service du 22/10/2024 (MENH2427190N) relative au dépôt et instruction de candidatures à un poste dans les écoles européennes)

1) Spécificités des écoles européennes

Les écoles européennes sont implantées dans les six pays suivants :

Allemagne : Francfort, Karlsruhe et Munich ;

Belgique : Bruxelles I (deux sites : Berkendael et Uccle), Bruxelles II (deux sites : Evere et Woluwé), Bruxelles III, Bruxelles IV et Mol (à 45 kilomètres à l'est d'Anvers) ;

Espagne : Alicante ;

Italie : Varèse (à 60 kilomètres au nord de Milan) ;

Luxembourg : Luxembourg I et Luxembourg II ;

Pays-Bas : Bergen (à 45 kilomètres au nord d'Amsterdam).

Pour prendre connaissance des spécificités de ce cadre pédagogique et consulter les programmes d'enseignement,

différents de ceux en vigueur en France, il est recommandé de consulter le site Internet des écoles européennes : <https://www.eursec.eu>.

2) Candidature

Participants : Sont éligibles les fonctionnaires titulaires du ministère de l'Éducation nationale (professeurs agrégés ou certifiés, professeurs d'éducation physique et sportive, instituteurs et professeurs des écoles). Une durée minimale d'expérience professionnelle sur le territoire français en qualité de titulaire dans le corps concerné est appréciée dans l'examen des candidatures, conformément aux lignes directrices de gestion relatives à la mobilité. De même, une expérience à l'étranger est appréciée, sans que cette dernière ne constitue une priorité, notamment pour les personnels qui n'ont pas repris leur activité dans le système éducatif national.

Les candidats doivent se trouver dans l'une des positions suivantes : en activité, en congé parental, en disponibilité, en détachement en France ou à l'étranger.

Il est précisé que **les candidatures suivantes seront irrecevables et ne pourront être instruites** : les fonctionnaires titulaires d'un autre ministère, les fonctionnaires stagiaires, les professeurs de l'enseignement privé et les fonctionnaires titulaires ayant déjà été affectés dans l'une des écoles européennes.

Le statut du personnel en poste auprès des écoles européennes fixe dans la capitale du pays dont il est ressortissant le lieu d'origine de l'agent affecté en dehors du territoire européen des États membres au moment de son entrée en fonction au sein d'une école européenne. **Par conséquent, les personnels dont la candidature sera retenue et qui sont actuellement affectés dans les départements d'outre-mer, régions ultrapériphériques de l'Europe, ne pourront pas prétendre à la prise en charge des frais de changement de résidence entre leur département d'affectation et Paris.** La possibilité de prendre en charge des frais entre Paris et l'école européenne sera appréciée au regard de l'article 59 du statut du personnel détaché auprès des écoles européennes.

Affectation : La durée maximale d'affectation dans une école européenne est de neuf ans, selon la répartition suivante : une période probatoire de deux années, suivie d'une deuxième période de trois ans, puis d'une dernière période de quatre ans.

Le renouvellement du contrat, pour trois ans à l'issue des deux premières années et pour quatre ans à l'issue de la cinquième année, reste subordonné à l'avis des corps d'inspection et du directeur de l'école.

Position administrative pendant le séjour : durant leur séjour dans une école européenne, les personnels du second degré sont affectés dans l'académie de Strasbourg pour la gestion de leur dossier administratif.

3) Constitution du dossier de candidature :

Le dossier de candidature comprend un formulaire à compléter. Il est téléchargeable depuis le site Internet suivant : <https://www.education.gouv.fr> à la rubrique « Concours, emplois et carrières »

La qualité et la précision des renseignements portés dans le dossier contribuent à une meilleure appréciation de la candidature.

Le formulaire de candidature comporte à la fois l'avis du supérieur hiérarchique direct et celui de la rectrice d'académie. **Il appartient aux candidat (es) de solliciter ces avis en transmettant leurs dossiers à leurs supérieurs hiérarchiques directs.**

Les personnels en disponibilité ou en congé parental transmettent également leur dossier par des rectorats d'académie dont ils dépendaient lors de leur dernière affectation. Pour ces personnels, la rubrique « Avis des autorités hiérarchiques » est renseignée et visée par la rectrice d'académie.

Les services académiques sont chargés de transmettre les dossiers complets établis en 2 exemplaires par les candidat (es). Les candidat(es) devront impérativement transmettre **deux exemplaires accompagnés chacun de toutes les pièces justificatives et à adresser par la voie hiérarchique avant le lundi 6 janvier 2025 (inclus).**

4) Postes susceptibles d'être vacants

Les mutations internes étant prioritaires, la localisation des postes susceptibles d'être vacants ne peut pas être précisée.

Les candidat (es) peuvent formuler jusqu'à 13 vœux (une école = un vœu). Ils (elles) n'émettront de vœux que pour les seules écoles dans lesquelles ils (elles) souhaitent exercer.

Pour la rentrée scolaire 2025, des postes pourraient être vacants dans les disciplines suivantes : arts plastiques, éducation physique et sportive, histoire-géographie, lettres classiques, lettres modernes, mathématiques, philosophie, physique chimie, sciences économiques et sociales et sciences de la vie et de la Terre.

ÉTAT DES SERVICES

À établir par ordre chronologique décroissant, à partir des fonctions actuelles. Précisez si les fonctions ont été effectuées en qualité de titulaire (T), de stagiaire (S) ou de non-titulaire (NT). Soulignez les dates de titularisation dans les différents corps. Les interruptions de service (nature et date) seront également indiquées.

Corps	Qualité (titulaire : T / stagiaire : S . non-titulaire : NT)	Discipline Fonctions	Classes enseignées	Établissements - Organismes - Villes - Pays	Périodes	
					du	au

ÉLÉMENTS DE PROFIL

A. **Langues étrangères** (précisez le niveau **ACTUEL** pour chacune) :

Joindre l'attestation du niveau de maîtrise des langues étrangères.

Allemand	Anglais	Espagnol	Italien
<input type="checkbox"/> A1 <input type="checkbox"/> A2 <input type="checkbox"/> B1 <input type="checkbox"/> B2 <input type="checkbox"/> C1 <input type="checkbox"/> C2	<input type="checkbox"/> A1 <input type="checkbox"/> A2 <input type="checkbox"/> B1 <input type="checkbox"/> B2 <input type="checkbox"/> C1 <input type="checkbox"/> C2	<input type="checkbox"/> A1 <input type="checkbox"/> A2 <input type="checkbox"/> B1 <input type="checkbox"/> B2 <input type="checkbox"/> C1 <input type="checkbox"/> C2	<input type="checkbox"/> A1 <input type="checkbox"/> A2 <input type="checkbox"/> B1 <input type="checkbox"/> B2 <input type="checkbox"/> C1 <input type="checkbox"/> C2

Autres langues :

B. **Français langue étrangère (FLE)**

Diplôme / certification	année	durée	Diplôme / certification	année	durée
<input type="checkbox"/> BELC			<input type="checkbox"/> Master FLE		
<input type="checkbox"/> Licence mention FLE			<input type="checkbox"/> Certification complémentaire FLS		
<input type="checkbox"/> Maîtrise FLE			<input type="checkbox"/> Autre :		

Expérience de l'enseignement du français langue étrangère (lieu – année – nature) :

.....

.....

.....

.....

.....

C. **TUIC (techniques usuelles de l'information et de la communication)**

Stages suivis / compétences

.....

D. **Certifications**

Certification	année
<input type="checkbox"/> Certification complémentaire arts : spécialité :	
<input type="checkbox"/> Certification complémentaire enseignement en langue étrangère dans une discipline non linguistique (DNL) : langue :	
<input type="checkbox"/> Certification complémentaire enseignement en langue des signes française (LSF)	
<input type="checkbox"/> Certification complémentaire langues et cultures de l'Antiquité (LCA), option :	
<input type="checkbox"/> Certificat d'aptitude aux fonctions de formateur académique (Caffa)	

E. **Diplômes**

-

-

F. **Stages**

.....

.....

G. **Animation** (développez si nécessaire)

Animation de clubs (club théâtre, club photo, club ciné, club informatique, etc.) :

.....

.....

